Les votes pour les élections de médecins libéraux au sein des unions régionales des professionnels de santé (URPS) ont été dépouillés ce vendredi 16 Octobre 2015.

Les résultats des listes pour chacun des trois collèges déterminent dans chaque région le nombre de sièges dont les syndicats de médecins libéraux disposeront au sein de l'URPS, qui contribuera à l'organisation de l'offre de soins régionale, en partenariat avec l'agence régionale de santé.

Ces résultats permettent aussi de mesurer l'audience des syndicats médicaux dans la perspective d'une nouvelle enquête de représentativité. En effet, seuls les syndicats qui auront atteint le seuil de 10 % des votants, soit chez les généralistes, soit chez les autres spécialistes, pourront être reconnus représentatifs et participer aux négociations de la prochaine convention médicale avec l'UNCAM.

Pour toutes les régions, les résultats des listes sont présentés en annexe du présent communiqué.

Les principaux constats

- Le taux de participation est de 39,92 % (42,38 % pour les médecins généralistes, 43,49 % pour le collège des spécialités de bloc et 34,95 % pour les autres spécialistes).

Ce chiffre est en retrait par rapport à ceux des précédentes élections. Pour mémoire, il était de 44,6 % en 2010, 46 % en 2006, de 52,7 % en 2000.

- Chez les médecins généralistes, si MG France consolide sa première place avec 31,29 % des voix contre 29,73 % en 2010, la FMF est en progression avec 27,62 %, soit + 9,17 % par rapport à 2010. Ce syndicat occupe désormais la deuxième place, rang occupé en 2010 par la CSMF qui enregistre en 2015 avec 20,25 % une baise de 6,65 % qui le place désormais en troisième position. Les autres organisations syndicales présentes dans ce collège sont globalement à des niveaux proches de ceux obtenus en 2010.

- Dans le collège des chirurgiens, des anesthésistes et des gynécologues-obstétriciens, le syndicat Le Bloc réalise en 2015 une progression de 8,55 %, passant de 58,24 % en 2010 à 66,79 %. La CSMF totalise 12,37 % des voix, en recul par rapport à 2010 (19,09 %). Ce syndicat abandonne sa deuxième place au profit du SML (12,95 %). La FMF obtient quant à elle 5,74 %.

- Chez les autres spécialistes, la CSMF demeure en tête avec 40,65 %, suivie du SML avec 28,94 %, de la FMF avec 21,77 %, du Bloc avec 4,41 %.

La ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes, Marisol Touraine, prend acte de ces résultats. Au-delà des données agrégées au niveau national, il faut regarder les votes exprimés dans chaque collège et dans chaque région. Le ministère s'appuiera, comme il l'a fait jusqu'ici, sur les acteurs de terrain et leur représentation locale pour mener le "virage ambulatoire". Ce sont d'abord les dynamiques locales initiées par les professionnels qui permettront de réformer le système et d'améliorer la prise en charge des patients. La ministre souhaite aussi que les prochains mois permettent de poursuivre au niveau national, avec les syndicats, les actions en faveur de la modernisation de la médecine libérale et faciliter l'installation des jeunes médecins.